

**Membres titulaires présents :**

Mesdames **IDIER Chantal** (Maire de Angeduc), **BOUCHER PILARD Maryse** (Vice-Présidente - conseillère municipale Baignes), **GARD Patricia** (Conseillère municipale Barbezieux), **GOUFFRANT Marie-Hélène** (Maire de Chillac), **FOUASSIER Véronique** (Maire de Condéon), **GRENOT Marie-Pierre** (Vice-Présidente – 2<sup>ème</sup> adjointe Coteaux du Blanzacais), **LAGARDE Isabelle** (1<sup>ère</sup> adjointe Oriolles), **BELLOT Marie-Claude** (1<sup>ère</sup> adjointe Reignac), **AUBRIT Marie-Claire** (Maire de Saint-Félix), **ROCHAIS Anne-Marie** (Maire de Saint-Léger) et **MONNEREAU Françoise** (Maire de Saint-Médard).

Messieurs **DELÉTOILE Gérard** (Maire de Baignes), **BAUDET Pierre** (4<sup>ème</sup> adjoint Baignes), **MEURAILLON André** (Vice-Président - Maire de Barbezieux), **RENAUDIN Vincent** (Conseiller municipal Barbezieux), **DELATTE Benoît** (4<sup>ème</sup> adjoint Barbezieux), **BUZARD Laurent** (Conseiller municipal Barbezieux), **BOBE Philippe** (Conseiller municipal Barbezieux), **CHATELLIER Dominique** (Vice-Président – Maire de Barret), **MAURICE Jacky** (Maire de Bécheresse), **JOLLY Patrick** (Maire de Bors de Baignes), **ELION Jean-Pierre** (Maire de Brie sous Barbezieux), **MAUDET Didier** (Maire de Brossac), **TUTARD Christophe** (Maire de Chalignac), **SAUMON Gérard** (Maire de Champagne-Vigny), **MARRAUD Jean-Luc** (Vice-Président – Maire Chantillac), **MASSE Bernard** (1<sup>er</sup> adjoint Etriac), **RAVAIL Pierre** (Maire de Guimps), **CHABOT Jacques** (Président – 1<sup>er</sup> adjoint Ladiville), **MOUCHEBOEUF Michel** (Conseiller municipal Montmérac), **BERGEON Frédéric** (Maire de Montmérac), **CASTELBAJAC Dominique** (Vice-Président – Maire de Passirac), **MONTENON Thierry** (Maire de Pérignac), **DEAU Loïc** (Vice-Président – 4<sup>ème</sup> adjoint Reignac), **HUNEAU Patrick** (Maire de Saint-Aulais), **GERVAIS Philippe** (Maire de Saint-Bonnet), **BARBOT Jean-Pierre** (Vice-Président – 2<sup>ème</sup> adjoint Val des Vignes), **BOBE Patrick** (Maire de Vignolles).

**Membres suppléants présents :**

Mesdames **IMBERT Pascale** (1<sup>ère</sup> adjointe Berneuil), **GARNEAU Janine** (1<sup>ère</sup> adjointe Chillac), **MARTINEAU Françoise** (1<sup>ère</sup> adjointe Saint-Félix).

Messieurs **GIRARD Guy** (1<sup>er</sup> adjoint Angeduc), **GUILLON Jean-Jacques** (1<sup>er</sup> adjoint Guimps), **PETIT Bernard** (2<sup>ème</sup> adjoint Oriolles), **ROBIN Eric** (1<sup>er</sup> adjoint Saint-Bonnet), **FAURE Jean-Marie** (1<sup>er</sup> adjoint Sainte-Souline) et **VARENNE Michel** (1<sup>er</sup> adjoint Salles de Barbezieux).

**Étaient excusés :**

Mesdames **SWISTEK Florence** (3<sup>ème</sup> adjointe Barbezieux), **DELPECH de MONTGOLFIER Anne** (Conseillère municipale Barbezieux), **AUTHIER-FORT Claire** (Conseillère municipale Barbezieux), **SOULARD Annick** (1<sup>ère</sup> adjointe Brossac)

Messieurs **CHAUVIN Thierry** (Conseiller municipal Barbezieux), **PROVOST Jean-Jacques** (4<sup>ème</sup> adjoint Barret), **CHAPUZET Jean-Paul** (1<sup>er</sup> adjoint Brie sous Barbezieux), **HUGUES Jacky** (Maire de Touvérac).

**Assistaient à la séance :**

Madame **IDIER Stéphanie** (assistante de direction)  
Monsieur **MONTÉZIN François** (Directeur Général des Services).

Monsieur Frédéric BERGEON, Maire de Montmérac, souhaite la bienvenue aux conseillers. Il rappelle que c'est la première fois depuis les élections de 2014 que la commune accueille un conseil communautaire. Il présente les grands aspects de la commune, son site internet, et son nouveau blason. Il invite les membres de l'assemblée à partager un buffet dînatoire à l'issue de la séance.

***Désignation d'un secrétaire de séance.***

Monsieur Loïc DEAU se propose en tant que secrétaire de séance.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

***Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 22 novembre 2018.***

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

***Décisions du Président.***

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 27 octobre au 30 novembre 2018.

***Marchés publics passés en procédure adaptée.***

Monsieur le Président présente les marchés publics passés en procédure adaptée.

***Décision modificative n°2 du budget général et du budget annexe Assainissement non collectif de la Communauté de Communes des 4B***

Monsieur le Président présente la délibération et informe que le point principal réside dans la régularisation des attributions de compensation sur le budget général. Il explique ainsi que lors du calcul des AC pour les prévisions budgétaires 2018, il n'avait pas été prévu qu'il y aurait des régularisations en cours d'année. Concernant les admissions en non-valeur, Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'impayés de cantine et de garderie.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Approbation des montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2018***

Monsieur le Président présente la délibération. Il explique qu'il s'agit exactement de la même délibération que celle votée précédemment mais qu'il convient simplement d'accéder à la demande de la Préfecture de supprimer le mot « provisoire » qui ne convenait pas.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Attribution d'une subvention au centre équestre du Barbezilien pour sa participation au championnat de France poney games***

Monsieur le Président présente la délibération en rappelant qu'une enveloppe est toujours réservée pour l'excellence sportive afin de récompenser les compétitions de niveau national.

La CdC a déjà financé des sportifs pour des compétitions d'escalade, de billard, de natation, etc ... Il souligne que le montant proposé au vote ce soir est identique à celui attribué par la Ville de Barbezieux.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) - Fixation du coefficient multiplicateur pour 2020***

Monsieur le Président présente la délibération et précise que les 400 m<sup>2</sup> de surface de vente assujettis ne tiennent pas compte des ateliers ou autres équipements.

Il est proposé ce soir d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1.05 à 1.20 de 2020 à 2023. Il rappelle qu'il avait été décidé, lors d'une commission finances et d'une réunion de Bureau, que la taxe ne serait mise en place qu'à partir de 2020.

Une douzaine d'établissements sont concernés sur le territoire des 4B, répartis principalement sur Barbezieux, Coteaux du Blanzacais et Touvérac.

Monsieur André MEURAILLON, Maire de Barbezieux, explique que les surfaces commerciales de moins de 400 m<sup>2</sup> rattachées à un groupe qui a plus de 4000 m<sup>2</sup>, sont également taxées.

Il tient à apporter certaines précisions, comme il l'a déjà fait lors de la commission finances et lors de la réunion de bureau, pour expliquer les raisons ayant amené le conseil municipal de la Ville à voter contre cette augmentation.

D'une part, la municipalité a pris l'engagement auprès des citoyens de ne pas augmenter la fiscalité pendant le mandat actuel. En 2016, la Ville de Barbezieux avait voté presque à l'unanimité l'augmentation de la taxe foncière pour d'avantage de transparence, ceci ayant permis de dégager une enveloppe de 50 000 €. Elle n'a aujourd'hui pas de marge de manoeuvre sur la taxe commerciale puisqu'elle relève de la CdC.

D'autre part, il a reçu un certain nombre d'entreprises commerciales qui ont souffert d'une baisse de leur chiffre d'affaires (jusqu'à 30%) à la suite des blocages par les « gilets jaunes ». Il estime donc que cette augmentation n'est pas judicieuse en cette période de crise. La majorité de la population demande actuellement un gèle des taxes et il trouve dommage que l'on choisisse aujourd'hui d'augmenter le coefficient multiplicateur de la TASCOM même si c'est pour une application en 2020.

Monsieur le Président indique avoir déjà évoqué avec la Ville l'augmentation de la TASCOM et comprend les arguments de la municipalité. Il explique que, pour une petite entreprise, l'augmentation de la taxe sera de 500 à 800 € sur 4 ans.

Monsieur MEURAILLON précise que 68% de la taxe impacte une seule et même entreprise de Barbezieux et souligne avoir noté certaines incohérences. Il souhaite donc se rapprocher du service des impôts pour bien analyser les choses et rappelle que la décision peut être prise en octobre 2019 pour l'appliquer en 2020.

Monsieur le Président explique que le levier est faible et que l'impact intervient principalement sur les grosses entreprises.

Monsieur Jean-Marie FAURE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Sainte-Souligne, demande pourquoi la taxe est votée sur 4 ans et demande la possibilité de fixer son taux d'année en année.

Monsieur le Président répond que la loi des finances impose cet étalement sur 4 ans.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à la majorité (14 contre et 6 abstentions)*

### ***Attribution du marché assurances - années 2019-2022***

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur François MONTÉZIN, Directeur Général des Services, rappelle que, sur le précédent contrat, la CdC a payé 67 000 € de primes pour une sinistralité d'environ 90 000 €. Ceci explique pourquoi le titulaire du marché n'a pas voulu prolonger le contrat par avenant.

Monsieur MONTÉZIN rappelle les principaux sinistres survenus au cours des dernières années :

- 2016 : incendie pour 33 000 €, vol pour 1 316 €, évènement naturel pour 2 572 €, dégât des eaux pour 500 €.
- 2017 : vols, évènements naturels, dégât des eaux et bris de vitres.

Monsieur le Président explique en outre qu'un important coup de vent sur le château a nécessité un changement de tuiles sur le théâtre et qu'une nacelle, dont le coût journalier est très important, avait dû être utilisée.

Il y a eu également plusieurs dégradations sur le gymnase de Salles de Barbezieux nécessitant le recrutement d'une société de surveillance. Une nouvelle plainte vient d'ailleurs d'être déposée à la suite d'une nouvelle effraction.

Le siège administratif de la CdC a été victime de deux inondations successives qui ont entraîné des indemnités de l'assurance. Les infiltrations étaient plus fortes que les pompes. La commune de Touvérac a effectué les travaux de curage de fossés et il ne devrait plus y avoir de problèmes désormais.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Intégration des travaux en régie***

Monsieur le Président présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### ***Adoption du rapport d'activité 2017***

Monsieur le Président présente la délibération.

Il souligne que le rapport d'activité est un exercice intéressant, avec des données et des chiffres clefs mais qu'il est dommage que le document soit voté fin 2018. Il souhaite que le rapport d'activité 2018 soit milieu d'année 2019.

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication informe que, pour la première fois cette année, le rapport d'activité a été rédigé intégralement par le personnel de la CdC.

Monsieur le Président confirme et insiste sur le gros travail de collecte, de réécriture et de vérifications réalisé. Il remercie les services.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Désignation de 5 délégués titulaires et suppléants supplémentaires à la suite de la modification statutaire intégrant l'extension de périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seugne (SYMBAS)***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération.

Il rappelle que la CdC a récemment pris la compétence GEMAPI et se partage désormais entre quatre syndicats hydrauliques et un autre petit syndicat (le SYBRA) auquel elle n'adhère pas mais avec lequel il sera possible de conventionner pour des travaux. Monsieur le Vice-Président présente les différents syndicats, soulignant que certaines communes dépendent de deux syndicats différents puisque les participations sont faites au ratio de la superficie sur les bassins versants.

Il fait appel aux candidats, tout en concevant qu'il devient difficile de désigner des représentants. Il précise que les représentants peuvent être des conseillers municipaux et qu'il est important que les communes adhérentes soient représentées pour décider des investissements à venir et donc des dépenses à engager.

Il insiste sur l'importance des représentants qui doivent porter la parole du territoire par rapport aux décisions prises, notamment au regard des incidences des projets sur la fiscalité.

Monsieur le Président informe que beaucoup de syndicats ont lancé des études et que les investissements ne sont pas encore commencés.

Monsieur Jean-Luc MARRAUD, Maire de Chantillac, explique qu'il y a déjà des communes représentées au sein des syndicats et qu'il ne reste pas spécialement beaucoup de communes à désigner.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

#### ***Dissolution du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (SMAEPA) de la Région de Châteauneuf - Délibération complémentaire***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération. Il rappelle que la CdC a déjà délibéré sur cette dissolution et précise qu'il s'agit ici seulement de réaffecter le bâtiment du SMAEPA à la Communauté d'agglomération du Grand Cognac.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

#### ***Approbation de la modification statutaire du Syndicat mixte du bassin versant du Lary (SYMBAL)***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération. Il explique les deux points essentiels dont il est fait état concernant l'intégration de 11 communes de la CdC et l'intégration de l'item 5, le Lary n'ayant jusqu'à présent adopté que la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA) et prenant désormais la compétence « protection des inondations » (PI).

Les communes de Boisbreteau, Bors de Baignes, Chantillac, Brossac, Chillac, Condéon, Guizengeard, Oriolles, Passirac, Sauvignac et Touvérac viennent rejoindre la commune de Saint-Vallier.

Monsieur Didier MAUDET, Maire de Brossac, demande si les autres communes, comme celle d'Yviers, ont un délégué au syndicat.

Monsieur le Vice-Président n'a pas réponse à cette question.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

#### ***Intégration des communes d'Etriac et de Val des Vignes (partie Jurignac) dans le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes des 4B (SPANC)***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération.

Il explique que les bourgs d'Etriac et de Jurignac, dont les conformités d'assainissement étaient auparavant gérés par le SMAEPA de Châteauneuf, relèvent désormais du service de la CdC, le SMAEPA ayant été dissout.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Adhésion au Pôle Éco-Industries de Poitiers au titre de l'accompagnement des entreprises du territoire dans la réduction de leurs consommations énergétiques et dans le cadre du dispositif Territoire à Energie Positive (TEPoS) de la CdC4B***

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

Il explique que le pôle éco industries vient accompagner 10 entreprises du territoire afin de diminuer de 10% la facture énergétique annuelle.

Il informe que des cafés de l'énergie ont eu récemment lieu pour mettre le dispositif en place et que plusieurs entreprises, principalement installées sur Barbezieux sont à ce jour intéressées.

Monsieur le Président précise que l'entreprise Eurostampa s'est positionnée et qu'une intervention a déjà eu lieu sur Master toile.

Monsieur Benoît DELATTE, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire de Barbezieux, souligne le fait qu'il est proposé ce soir au vote deux délibérations distinctes portant sur le même objet et dont la seconde prévoit une participation financière de la CdC de 22 000 €. Il demande que soit expliquée la relation entre les deux délibérations et s'interroge sur la réalisation de cette mission qui pourrait plutôt être confiée au chargé de mission TEPoS.

Monsieur MONTÉZIN explique que le financement des diagnostics des 10 entreprises sera assuré par la CdC qui percevra ensuite des subventions pour couvrir la dépense. C'est en fait une opération blanche pour la CdC.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Convention financière relative au lancement du programme d'accompagnement des entreprises du territoire des 4B dans les économies d'énergie en industrie dans le cadre du dispositif Territoire à Energie Positive (TEPoS) de la CdC4B***

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération et explique que c'est cette convention qui permettra de financer l'accompagnement des entreprises sur le territoire.

Il liste les entreprises qui se sont déjà positionnées pour bénéficier du dispositif : les entreprises Fornel, Master toile et Eurostampa, les Transports Petit et le restaurant La Boule d'Or.

Monsieur le Président informe que d'autres entreprises installées sur Barbezieux, qui produisent beaucoup de chaleur et de froid, ont déjà entamé des démarches en interne et rejoindront prochainement le dispositif.

Monsieur DELATTE rappelle le projet de réseau de chaleur sur la zone industrielle de Plaisance.

Monsieur le Président propose que ces dispositifs soient présentés à Entreprendre en sud-Charente.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Désignation du maître d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire de Brossac**

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Demande de subvention au titre du FNADT 2019 - Projet de réhabilitation du groupe scolaire de Brossac**

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

Il explique qu'à la suite de la visite de Madame la Préfète la semaine dernière à Brossac et Barbezieux, il a été convenu d'un commun accord qu'il fallait dès le début d'année se réunir pour travailler au financement de ce projet.

Il rappelle que les demandes de subvention de l'an dernier, d'un montant de 700 000 €, avaient reçu une fin de non-recevoir malgré l'appui de Monsieur le Préfet. Il est donc important de travailler avec les services de l'Etat sur les plans de financement pour pouvoir mesurer le reste à charge prévisionnel de la collectivité.

Il informe que la réunion de travail avec Madame la Préfète aura donc lieu le 07 février prochain.

Il semble à Monsieur DELATTE que le nombre de classes est faible au regard de la superficie indiquée.

Monsieur le Président explique que la superficie annoncée englobe les espaces de restauration et les locaux annexes, ce que confirme Monsieur le Vice-Président.

Monsieur Didier MAUDET, Maire de Brossac, précise que le montant des travaux inclut 400 000 € de photovoltaïque.

Monsieur le Vice-Président rappelle que c'est une estimation et qu'il faudra attendre le travail du maître d'œuvre pour affiner les chiffres.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Dépôt de candidature de la Communauté de Communes des 4B à l'appel à projets « Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques » (NOTT)**

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du tourisme, du patrimoine et de la communication présente la délibération.

Elle explique que la Région lance actuellement différents appels à projets auxquels il convient de répondre à l'échelle de plusieurs territoires.

Dans le cas présent, les subventions seraient versées à l'Office de Tourisme de Pôle pour son fonctionnement sur les deux CdC, 4B et Lavalette Tude Dronne.

Différentes orientations sont finançables : la professionnalisation des personnels des institutions et prestataires touristiques, la qualification de l'offre touristique, la définition d'une stratégie touristique partagée, le soutien aux offices de tourisme dans l'évolution de leurs missions, l'amélioration de l'accueil des antennes et l'optimisation de leurs ressources.

Un dossier, s'appuyant sur les études effectuées dans le cadre du contrat de ruralité et sur les études touristiques réalisées par le Pôle, sera déposé d'ici fin janvier 2019.

Le travail a été mené avec le l'Office de Tourisme de Pôle pour définir un plan d'actions sur 3 ans, ce qui a été l'occasion de mettre à plat l'organisation du tourisme sur le territoire. Seuls les projets aboutis bénéficieront de subventions.

En cas d'acceptation de la Région, les fonds permettraient, d'une part de financer à hauteur de 50%, le poste du nouveau Directeur de l'OTP spécialisé dans le numérique et, d'autre part, de financer de nombreuses actions jusqu'à 80% avec l'intervention de la Région et du Leader.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Remboursement de frais de déplacement à la coopérative de l'école primaire de Brossac**

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Individualisation au compte 65548 de la participation aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de la commune de Chevanceaux pour l'année scolaire 2017-2018 - budget général**

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération. Il rappelle que la CdC ne verse pas de participation pour les enfants qui vont sur l'école primaire de Chevanceaux.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Revalorisation du coût journalier du transport Touvérac/Le Tâtre en régie CdC4B**

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération. Il précise que le transfert de la compétence transports à la Région n'a pas entraîné de modifications de fonctionnement.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Avenants aux marchés de transport scolaire**

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération et explique les différentes raisons qui ont nécessité ces avenants :

- le retour à la semaine à 4 jours ;
- la fin du marché sur le Brossacais ;
- l'attribution des marchés à deux entreprises distinctes sur Péreuil et Jurignac au lieu d'une seule : une pour le porte à porte et une pour la liaison Jurignac Péreuil.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Ouverture de crédits au compte 6574 sur le budget général pour le versement du 1er acompte aux gestionnaires des services enfance jeunesse**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'enfance jeunesse présente la délibération.



Il rappelle que, pour exercer la politique enfance jeunesse, ce sont 652 000 € d'autofinancement de la CdC qui seront inscrits en 2019.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Prescription du règlement local de publicité intercommunal***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement présente la délibération.

Il explique qu'aujourd'hui, le territoire est soumis au Règlement National de Publicité entraînant l'impossibilité de s'adapter au contexte local.

Cependant, prescrire le Règlement Local de Publicité ne signifie pas qu'il s'applique à tout le territoire, des zones précises étant définies. Les communes qui souhaitent s'intégrer à ce dispositif doivent se signaler pour que leur demande soit étudiée.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Contribution de la CdC4B aux règles générales du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement présente la délibération.

Il explique que le SRADDET est le document prescripteur le plus important dans lequel tous les documents inférieurs, notamment les PLUi, doivent s'inscrire.

La CdC est personne publique associée et est, à ce titre, consultée par la Région. Un travail sur les règles a été mené en interne et par les membres du comité de pilotage PLUi.

Monsieur le Vice-Président explique qu'il est préférable de faire remonter nos observations plutôt que de ne pas répondre à la sollicitation de la Région, permettant en effet d'officialiser la participation de la collectivité. Cependant, à la date d'aujourd'hui, les règles du SRADDET ne sont pas totalement définies.

Monsieur le Président complète en informant que les contributions au schéma régional arrivent en masse, tous les territoires souhaitant amener leur pierre à l'édifice.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Proposition de Périmètres Délimités des Abords du Château, de l'église Saint-Mathias et de l'église de Saint-Hilaire de Barbezieux : avis suite à enquête publique***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement présente la délibération.

Il rappelle que la Ville de Barbezieux a défini un zonage pour protéger son bâti et que des périmètres de 500 mètres s'appliquent, avec des zones à la fois couvertes par ce périmètre et par le Site Patrimoine Remarquable (SPR).

La CdC prend la main sur la protection du patrimoine en délimitant les zones les plus importantes, en partenariat avec la commune.

Une délibération pour lancer l'enquête publique avait été prise en juillet et aujourd'hui, les résultats sont parvenus à la CdC. Il faut désormais les approuver pour que demain, la protection du bâti ne se fasse uniquement dans le Site Patrimoine Remarquable. Cette règle intégrera le PLUi.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Remboursement de frais de personnel du service d'Autorisation du Droit des Sols à la CdC Lavalette Tude Dronne**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement présente la délibération.

Il rappelle qu'au départ, les CdC Lavalette Tude Dronne et 4B avaient chacune recruté leur agent pour disposer de leur propre expertise pour le cas où il y aurait eu un changement de fonctionnement. L'agent de la CdC Lavalette Tude Dronne a donc été mis à disposition de la CdC qui, jusqu'à la création du service unifié en mars, effectuait l'instruction des documents de ses communes par l'intermédiaire d'une convention de prestation de service.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Définition de l'intérêt communautaire de "la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales"**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération et rappelle que la définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce a déjà été discutée en commission.

Il est proposé la ligne de partage suivante :

- la CdC conserve la définition de la politique commerciale sur l'ensemble du territoire, mutualise les moyens (exemple du manager centres-villes), intervient sur des aides directes aux entreprises et commerces de proximité ;
- la commune garde la possibilité de donner des subventions sur les manifestations commerciales et associations de son territoire, apporte son soutien aux autres manifestations, permettant ainsi de laisser aux communes le soin de dynamiser leurs commerces et d'être sur le terrain.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Renouvellement du poste de manager centres-villes à l'échelle intercommunale**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Il rappelle le recrutement du manager qui anime les chef-lieux de canton et les cinq associations de commerçants.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Questions diverses**

Monsieur le Président présente l'agenda.

Aucune question diverse n'étant abordée, Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 21h30.

Loïc DEAU  
Secrétaire de séance